

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024 A 18h30

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

Représentés (4) : Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE, Bérangère HENNACHE pouvoir à Françoise RIOU, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Amandine BRENAND, Franck BEAU-FILS pouvoir à Eric FROMONT.

Absent (1) : Romain ANDRIEUX

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Amandine BRENAND secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve avec observations le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 16 septembre 2024.

3. 106ème Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France 2024 : mandat spécial pour la participation de 10 élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde un mandat spécial aux élus de Saint-Lunaire ci-après désignés pour participer au 106ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France à Paris du 18 au 21 novembre 2024 : Michel PENHOUËT, Maire, Françoise RIOU, première adjointe, Vincent BOUCHE, deuxième adjoint, Muriel CARUHEL, troisième adjointe, Corinne LUCAS, quatrième adjointe, Bérangère HENNACHE, conseillère municipale, Amandine BRENAND, conseillère municipale, Sophie GUYON, conseillère municipale, Loïc DE COURLON, conseiller municipal, Eric LEGRAND, conseiller municipal. Autorise le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration et l'ensemble des frais annexes sur la base des frais réels au vu des justificatifs produits.

4. Colloque National de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2024 à Strasbourg : mandat spécial pour la participation d'un élu

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorder un mandat spécial à Monsieur Vincent BOUCHE pour représenter la commune de Saint-Lunaire au Colloque National de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2024 organisé à Strasbourg du 5 au 7 novembre 2024 ; Accepte, sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais afférents au transport, aux repas et aux nuitées d'hôtel dans la limite maximum des frais réels engagés.

5. Attribution du marché relatif à la réhabilitation du lotissement des fleurs (tranche 1)

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les marchés de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eau potable, eaux pluviales, voirie et espaces verts du lotissement des fleurs, secteur de la rue des Hortensias aux entreprises selon les tableaux ci-dessous :

Lot 1 – Terrassement	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Budget service des eaux – Saint lunaire – Eau potable	Groupement SATEC-EVEN	221 199,50 € HT	265 439,40 € TTC
Budget commune – Saint lunaire – Eaux pluviales	Groupement SATEC-EVEN	30 343 € HT	36 411,60 € TTC

Lot 2 - Réhabilitation	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Budget commune – Saint lunaire – Eaux pluviales	Entreprise ATEC	37 946 € HT	45 535,20 € TTC

Lot 3 - Voirie	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant TTC
Budget commune – Saint lunaire	Entreprise EVEN	509 730,50 € HT	611 676,60 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues et à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Convention relative à l'effacement des réseaux rue des écoles (tranche 2) : approbation du bilan d'opération et avenant N°1

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan définitif de l'opération d'effacement des réseaux de la tranche 2 de la rue des écoles ci-annexé ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°OPCT-0124 portant réalisation d'une opération d'effacement de réseaux rue des Ecoles à Saint-Lunaire n°PE21-0293 ayant pour objet de modifier les modalités financières de la convention initiale (article 4).

7. ALSH : extension des bénéficiaires du tarif « commune »

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), décide d'étendre le tarif « Commune » pour l'ALSH aux enfants non domiciliés et/ou scolarisés à Saint-Lunaire ou conventionnés mais dont un parent est salarié d'une association lunairienne partenaire de la Ville ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Développement durable : entretien des parcelles communales

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition ci-dessous des parcelles communales à entretenir :

Liste des parcelles à entretenir et des bénéficiaires de prêts à usage au 04/10/2024					
Bénéficiaires	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface m ²	Usage
M. Jean François HERAUD	Le Poussier	AV	45	5966	Ruche
M Anthony JOSSE	Vallée de l'amitié (haie fruitière)	AW	187	5053	Moutons
	Terrain du verget (au sud du chemin)	AW	12	13138	
	Vallée de l'amitié (partie haute)	AW	13	9970	
		AW	188	7381	
	Ville Billy (nord de la route)	AW	22	2010	
		AW	23	1811	
	Ville Billy (bassin et pourtours)	AW	27	4315	
		AW	90	2865	
	Ville Billy (nord de la route)	AW	173	519	
		AW	127	170	
	Ville Billy (bassin et pourtours)	AW	154	328	
		AW	130	1128	
	Vallon du Crèvelin en amont du bassin de la ville Billy	AW	156	180	
		AW	131	81	
AW		132	5683		
AW		139	1024		
	Launay	AP	167	164	
TOTAL JOSSE				4 304	Chevaux
Liste des parcelles à entretenir et des bénéficiaires de prêts à usage au 04/10/2024					
Bénéficiaires	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface m ²	Usage
Diane JAGOU	Prés de Ponthual	AN	136	9520	Chevaux
		AN	139	5980	
	Terrain du Goulet	AC	74	4008	
	Vile Billy (Nord du bassin)	AW	155 (partiellement)	5321	Stockage matériel
		AW	25	3214	
		AW	26	1039	
AW		91	99		
TOTAL				29181	
MME Alice SAULE	Jardin des Oliviers	BA	433	5183	fauchage
	Le Terte Genetoux	AW	101	3235	
TOTAL SAULE				8418	
TOTAL				103689	

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt à usage correspondantes.

9. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable 2023 du syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 du syndicat mixte Eau du Pays de Saint-Malo ; Approuve la mise en ligne du rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et autorise la publication des indicateurs de performance sur le SISPEA.

10. Déclaration du linéaire de la voirie communale pour la Dotation Globale de Fonctionnement 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le linéaire de voirie communale à cinquante-deux-mille-quatre-cent-trente-deux (52432) mètres linéaires ; Autorise Monsieur le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025.

11. Personnel : modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, supprime un emploi de Rédacteur territorial principal de 1ère classe (catégorie B, filière administrative) à temps complet ; Créé un emploi d'Adjoint administratif territorial (catégorie C, filière administrative) à temps complet ; Modifie le tableau des effectifs de la collectivité comme indiqué ci-dessous :

Cadre d'emploi	Grade	Quotité horaire	Nombre de poste à supprimer	Nombre de poste à créer	Echelle indiciaire	Motif
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1		B	Mutation
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Temps complet		1	C	Recrutement

Inscrit au budget 2024 de la collectivité les crédits correspondants ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

2024-43 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration du lotissement des fleurs (tranche 2) au cabinet Nicolas & Associés pour un montant de 22 200€ HT soit 26 640 € TTC.

2024-44 : Renouvellement du contrat de maintenance des progiciels logilibres OpenDemandes avec la SARL ICM Services signé le 27 septembre 2023 pour la période du 1er octobre 2024 au 30 octobre 2024 renouvelable pour une durée de 12 mois dans les mêmes conditions. Le coût de ces prestations s'élève à 879,81€ HT soit 1 055,77 € TTC pour l'assistance, la maintenance et l'hébergement de 2Go sur le logiciel OpenDemandes.

2024-45 : Signature d'un contrat de cession de spectacle avec Animactions pour une représentation du spectacle « GAZON » le vendredi 27 décembre 2024 à 17h au Centre Culturel Jean Rochefort à Saint-Lunaire. Le montant global de la prestation s'élève à 850 € TTC.
